

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – 26/03/2021

Lieu : Salle du conseil		Heure : 19h00	
Rédacteur(s) : Justine FALZON		Date de rédaction :	
Objet :		Conseil municipal du 26/03/2021	
Statut du document :		AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants :			
Nom Prénom	Fonctions	Présent	Commentaire
Cyrille VALLON	MAIRE	O	
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O	
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O	Secrétaire de Séance
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	O	
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	O	
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O	
Sébastien BRUNET	Conseiller	O	
Alain CHAMBON	Conseiller	O	
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	O	
Pascale DESBRUN	Conseillère	O	
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	O	
Brice LIOTARD	Conseiller	O	
François LIOTARD	Conseiller	O	
Rémi NOHARET	Conseiller	O	Absent
Stéphanie PONCE	Conseillère	O	

Début du conseil : 19h17

Conseil Municipal tenu en facebook live compte tenu du couvre-feu

Monsieur le Maire fait appel des présents

Secrétaire de Séance : Myriam SEILER

Approbation du compte rendu du conseil du 09 mars 2021

DELIBERATION n°1_RPQS 2020

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation dudit document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Alimentation en Eau Potable 2020 (RPOS-AEP) de la commune de Chabrillan.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2 : APPROBATION COMPTE DE GESTION M14

Après s'être fait présenter le compte administratif M14 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion 2020 dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ces écritures

CONSIDERANT que la gestion est régulière

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 compris celles relatives à la journée complémentaire

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion M14 dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 M14.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°3 : M14 - Compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il se retire de l'assemblée afin que les membres présents procèdent au vote.

M14 - Compte administratif 2020

Madame Danielle BARNIER Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur le Maire se retire de l'assemblée afin que les membres présents procèdent au vote.

INVESTISSEMENTS Dépenses : 249 129,36

Recettes : 291 885,71

Résultat 2020 43 396,35 €

FONCTIONNEMENT Dépenses : 425 479,28

Recettes : 764 787,26

Résultat 2020 + 339 307,98 €

	Résultat clôture 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat 2020	Résultat clôture 2020
Invest	- 19 311.43		+ 43 396,35	+ 24 084.92
Fonct	84 952.70		+ 339 307,98	+ 424 260.68
	65 641.27		382 704.33	448 345.60

Restes à réaliser Dépenses - 60 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°4 : Vote du taux des taxes locales 2021

À compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation qui disparaît.

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales pour les collectivités.

	Bases d'imposition réelles 2020	Taux 2020 votés par la commune	Produit versé en 2020
Taxe d'habitation	957 852	41,80 %	413 026
Foncier bâti part communale	573 696	13,49 %	77 536
Foncier bâti part départementale	571 366	15,51 %	89 021
Foncier non bâti	63 399	41,58 %	26 361

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité

- DIT que le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 13,49% + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51% : soit (13,49 + 15.51) %

- DIT que les taux votés restent inchangés pour 2021 pour la commune de Chabrillan soit :

TFPB: (13,49+ 15.51)%

TFPNB: 41.58 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état fiscal correspondant.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°5 Vote budget primitif 2021 – M14

Vote budget primitif 2021 – M14

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 877 547.22

Recettes : 877 547.22

Investissement :

Dépenses : 1 518 178.20

Recettes : 1 518 178.20

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021

Adopté à l'unanimité

Délibération n°6 Convention avec le Syndicat ADN pour le déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique par le syndicat ADN, la commune est concernée par les parcelles AP 75 et AP 153.

La convention concerne le déploiement d'un câble de fibre optique à l'extérieur des murs ou en façade d'un immeuble.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le syndicat mixte ADN

Adopté à l'unanimité

Fin des délibérations à 21h30

Questions diverses

Exposition de chats-brillants : autorisation aux amis de Chabrilan de laisser poser les chats brillants sur les bâtiments de la mairie. Grand chat de 2 mètres sur le CaféBibliothèque

Campagne de stérilisation des chats : demande de subvention auprès de 30 millions d'amis ? Secrétariat pour informer les habitants. Des bénévoles sont partants pour surveiller les cages et apporter chez le vétérinaire (Aouste). Myriam et Stéphanie

Prochain rendez-vous avec le CAUE : 1er avril à 17h. Mr Poudevigne vient avec une proposition finalisée des différents scénarios.

Première réunion Projet école avec Grâne

Prochain conseil municipal le vendredi 26 mars à 19h et mardi 6 avril à 19h00

Séance levée à 21h44 Direct 2h26 sur Facebook